

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 25 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 25 juillet à 20 h 30, le Conseil Municipal de Clermont-Savès, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil.

Etaient présents : Raymond BORT Gaëtan LONGO Patrick MEGRIER Michel ESPINASSE Nadine DAX Philippe CAPDEVILLE Nathalie MARSOT	Absent donnant procuration : Alain BESCOP donne pouvoir à Patrick MEGRIER Absents : Magalie BENSIMON, Arnaud AUGIER Secrétaire de séance : Nathalie MARSOT
--	--

Le dernier compte-rendu du Conseil Municipal en date du 20 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

6.1 – RN124 – Mise à 2 X 2 voies - Section GIMONT / L'ISLE-JOURDAIN – Travaux connexes et association foncière - Délibération n° 201924

Monsieur le maire expose à l'assemblée la demande de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de Monferran-Savès, Clermont-Savès et l'Isle-Jourdain avec une extension sur la commune de Marestaing qui a décidé, lors de la réunion du 23/05/2019, de solliciter le Conseil Municipal de chaque commune à propos de la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes consécutifs à l'aménagement foncier et agricole de la RN 124 – Mise en 2 X 2 voies – Section Gimont / L'Isle-Jourdain.

Il présente le dossier du projet de travaux connexes présenté à la CIAF et joint au courrier du 09/07/2019.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

De ne pas assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes consécutifs à l'aménagement foncier et agricole de la RN 124 – Mise en 2 X 2 voies – Section Gimont / L'Isle-Jourdain.

6.2 – Tarif d'occupation de la salle des fêtes par les associations – Année 2019 / 2020 - Délibération n° 201925

La salle des fêtes de Clermont-Savès est mise à la disposition des associations sportives « La Clochette Lisloise », MP2 et Objectif Boxe. Monsieur le maire fait part au Conseil Municipal qu'en raison des créneaux horaires particuliers d'occupation par chaque association, il est nécessaire d'ajuster le tarif de location suivant leur durée d'occupation.

Ouï, l'exposé, Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- d'**accorder** le droit d'utilisation aux associations sportives aux tarifs forfaitaires ci-dessous pour couvrir les frais d'électricité et de participation à l'entretien pour l'année 2019 / 2020 :

- La Clochette Lisloise : 270 €
- MP2 : 180 €
- Objectif Boxe : 500 €

- Organisation de stages ponctuels : 30 € par demi-journée

6.3 - Adoption du rapport d'activité 2018 de la Communauté de communes de la Gascogne Toulousaine - Délibération n° 201926

Monsieur le Maire, conformément à l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales, présente le rapport d'activités 2018 de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine.

Il précise que ce rapport a été adopté à l'unanimité du Conseil communautaire le 2 juillet 2019.

L'assemblée, à l'unanimité, approuve le rapport d'activités 2018 de la CCGT.

6.4 – CCGT – Transfert de la compétence planification : fixation des attributions de compensation - Délibération n° 201927

Monsieur le Maire indique que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.), s'est réunie les 25/06/2019, pour :

- la révision annuelle de l'évaluation des charges transférées de la compétence Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale,

Le Conseil municipal doit se prononcer sur la modification des attributions de compensation pour l'année 2019.

	AC 2018 avant régul Jeunesse	Régul Jeun effectuée sur 2018	AC 2018 après régul 2018 Jeun	Ajout évaluation transfert Planif 2017	Retenue évaluation transfert Planif 2018	Retenue évaluation transfert GEMAPI	AC définitives 2018	AC 2019 avec suppression régul Jeun 2018	Régul Jeun restante sur 2019	AC 2019	Ajout évaluation transfert Planif 2018	Retenue évaluation transfert Planif 2019	AC 2019 à verser
AURADE	-16 687		-16 687	3 930	-6 670	-2 986	-22 413			-22 413	6 670	-3 980	-19 723
BEAUPUY	16 225		16 225	1 168	-1 181	-700	15 512			15 512	1 181	-1 183	15 510
CASTILLON SAVES	-15 679		-15 679	2 058	-2 081	-1 642	-17 344			-17 344	2 081	-2 084	-17 347
CLERMONT SAVES	2 898		2 898	1 241	-9 039	-973	-5 873			-5 873	9 039	-1 256	1 910
ENDOUFIELLE	29 797		29 797	3 267	-3 303	-2 560	27 201			27 201	3 303	-3 309	27 195
FONTENILLES	665 370	99 375	764 745	13 901	-17 022	-8 644	752 980	653 605	99 375	752 980	17 022	-23 523	746 479
FREGOUVILLE	-8 952	9124	172	2 151	-2 175	-1 655	-1 507	-10 631		-10 631	2 175	-2 178	-10 634
LIAS	89 095	51	89 145	30 233	-10 741	-2 207	106 431	106 380		106 380	10 741	-3 022	114 099
L'ISLE-JOURDAIN	-461 425		-461 425	2 984	-34 199	-23 354	-515 994			-515 994	34 199	-30 616	-512 411
MARESTAING	1 877		1 877	1 655	-1 673	-1 284	575			575	1 673	-1 676	572
MONFERRAN SAVES	-24 217	5 575	-18 642	4 782	-12 611	-2 509	-28 980	-34 555		-34 555	12 611	-4 842	-26 786
PUJAUDRAN	-133 804		-133 804	17 797	-5 734	-2 317	-124 058			-124 058	5 734	-17 115	-135 439
RAZENGUES	7 029		7 029	1 076	-1 088	-475	6 543			6 543	1 088	-1 089	6 542
SEGOUFIELLE	-118 289	20 240	-98 049	3 498	-11 316	-2 686	-108 553	-128 793	20 240	-108 553	11 316	-3 543	-100 780
TOTAL	33 239	134 365	167 603	89 741	-118 831	-53 992	84 520		119 615	69 770	118 833	-99 417	89 186
							AC>0	909 241				AC>0	912 307
							AC<0	-824 721				AC<0	-823 120

Le conseil municipal, oui l'exposé du Maire, et après avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées,
- De FIXER les attributions de compensation telles que décrites dans les tableaux ci-dessus, pour l'année 2019.

6.6 – Questions diverses

Fin de séance à 22 h 05

Gaëtan LONGO
Maire